



## BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

Mandats de vente ou de recherche

*Tarifs au 16 Octobre 2023*

### Immeuble à usage d'habitation ou mixte (*tranches non cumulables*)

Prix net vendeur inférieur à 100 000 €	Forfait de 5 000 € TTC*
Prix net vendeur compris entre 100 000 € et 500 000 €	5 % TTC* du prix net vendeur
Prix net vendeur supérieur à 500 000 €	4.5 % TTC* du prix net vendeur

### Terrain nu et murs commerciaux

Tous prix de vente	6 % TTC* du prix net vendeur
--------------------	------------------------------

### Fonds de commerce

Tous prix de vente	10 % TTC* du prix net vendeur
--------------------	-------------------------------

En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicable est celui de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur (sauf convention exceptionnelle) et calculés sur la base du prix « Net Vendeur ».

\* TVA applicable au taux en vigueur fixé à 20% selon article 278 du Code Général de Impôts.